

Recevoir les dossiers et apporter une réponse

TND

Receveurs

Mise à jour : 07/07/2026



Objectif : Apporter une réponse aux demandes reçues dans le tableau de bord PCO

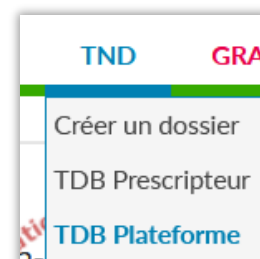


Prérequis : Profil PCO

LES ÉTAPES

1 Accéder au tableau de bord de la PCO

Dans la rubrique TND, cliquer sur TDB Plateforme.



2 Ouvrir la demande TND

Cliquer sur la ligne de la demande à laquelle vous souhaitez accéder.

Plateforme *

Toutes les plateformes

Type de demande *

Indifférent

Grille de signes d'alerte *

Indifférent

Statuts



Réinitialiser

Filter

Nom du patient

Ouvrir demandes

Ouvrir TDB

Dossier n°

Ouvrir demandes

Ouvrir TDB

A évaluer

Debut de prise en charge

Synthèse à mi-parcours

Fin de la prise en charge

Prolongées

Sorties

Non éligibles

Archivées

Annulées

Exporter

Exporter tout

N°	Statut	Identité	Adresse actuelle	Réception	Envoyée par	Remplissage
1289		Mme SION Eva (8 ans)	rue basse, 71100 CHALON SUR SAONE	09 févr.	CH W MOREY CHALON-SUR-SAÛNE — Pédiatrie	Rep. Fam. Ent. 
1161		Mme MIM Osa (7 ans 9 mois 6 jours)	rue truc, 71100 CHALON SUR SAONE	07/11/2025	CH W MOREY CHALON-SUR-SAÛNE — Pédiatrie	Rep. Fam. Ent. 

3 Répondre au formulaire

Quand vous êtes dans le dossier concerné, cliquer sur le bouton **Répondre**.

En cliquant sur **Répondre**, vous avez accès à trois choix :

- Valider la prise en charge
- Demander une précision
- Déclarer la non-éligibilité

3.1



Valider la prise en charge :



Si vous cliquez sur Valider la prise en charge, des précisions pourront être ajoutées par le professionnel de la PCO.

Cliquer sur Valider la prise en charge afin de la valider.

Pour annuler et revenir à l'étape précédente, cliquer sur Annuler

3.2



Demander une précision :



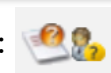
Vous pouvez demander des précisions au médecin prescripteur de la demande.
Afin de valider cette demande de précisions, cliquer sur Envoyer la demande.



ASTUCES

Vous pouvez joindre un document à votre demande de précision !

Le prescripteur aura alors le statut suivant dans son tableau de bord :



La plateforme aura alors le statut suivant pour signifier la réponse du prescripteur :



3.3



Déclarer la non-éligibilité :



Si vous cliquez sur Déclarer la non-éligibilité, un motif devra obligatoirement être renseigné par le professionnel de le PCO.



Un astérisque rouge (*) désigne un champ obligatoire.

Des précisions supplémentaires peuvent être ajoutées dans le champ Précisions.

- Cliquer sur Déclarer la non-éligibilité afin de valider l'action.
- Cliquer sur Annuler, pour annuler et revenir à l'étape précédente.

Déclarer la non-éligibilité

Vous souhaitez déclarer la non-éligibilité de l'enfant à une prise en charge dans le cadre d'un parcours de bilan et intervention précoce. Pour ce faire, vous devez renseigner un motif de non-éligibilité.

Motif *

☐ D'après les éléments saisis dans le dossier, l'enfant n'est pas éligible à une orientation vers une plateforme de coordination.
☐ L'âge de l'enfant n'est pas adapté à une prise en charge dans le cadre du parcours de bilan et intervention précoce.
☐ L'examen du dossier ne permet pas de se prononcer. Des précisions sont nécessaires.
☐ L'enfant bénéficie d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), incompatible avec la prise en charge simultanée de la PCO.
☐ L'enfant est déjà pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de niveau 2 du secteur sanitaire ou médico-social.
☐ L'accord du représentant légal n'a pas été obtenu.
☐ La commune de l'enfant ne relève pas de notre zone géographique d'intervention
☐ Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible de joindre les représentants légaux. Le dossier est clôturé.

Précision (Max. 1000 caractères)

Déclarer la non-éligibilité

Annuler

Vous avez répondu à la demande TND adressée par le prescripteur.

Besoin d'aide ?



Contactez le support régional en cliquant ici →

Assistance

TND

Receveurs